
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance

Pertinence clinique

Lors de son colloque virtuel en 2021, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a présenté un atelier-conférence sur la notion d'indépendance professionnelle en fonction d'enjeux contemporains de l'hygiéniste dentaire dans l'objectif d'y apporter un nouvel éclairage. L'indépendance professionnelle implique les choix autonomes et éclairés à faire afin d'exercer son jugement professionnel sans contrainte. C'est pourquoi l'hygiéniste dentaire est tenu d'éviter toute situation qui pourrait présenter un conflit d'intérêts. Le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* impose, à cet effet, les devoirs et les obligations relatives à ces notions.

DATE : 23 juin au 31 décembre 2024

HEURES COMPTABILISABLES : 1,5

TYPE DE COURS : Webinaire asynchrone

COÛT : 28,74 \$ (taxes incluses)

Description de la formation

Cette activité de formation continue a pour but de démystifier d'un point de vue pratique cette importante notion déontologique, l'indépendance professionnelle, qui s'applique non seulement à l'hygiéniste dentaire, mais à l'ensemble des professionnels québécois.

Chaque participant à cette formation doit obligatoirement répondre à « l'examen de validation et de compréhension » (onglet Mes formations). Les réponses à ce questionnaire, qui vise à évaluer leur compréhension, doivent être transmises à Mme Orlina Ngoué, adjointe au développement professionnel à examensFC@ohdq.com. La note de passage est 80 %.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence webinaire asynchrone, l'apprenant sera en mesure de :

1. Identifier les différents types de conflits d'intérêts ;
2. Distinguer les facteurs d'influence de l'indépendance professionnelle ;

3. Porter une analyse sur les situations qui pourront mettre en jeu son indépendance professionnelle ou qui présentent un conflit d'intérêts.

Objectifs du cours

1. Définir la notion d'indépendance professionnelle ;
2. Décrire l'implication de l'hygiéniste dentaire relativement à sa responsabilité professionnelle, à sa collaboration interprofessionnelle et à l'exercice de ses activités sous ordonnance ;
3. Présenter des mises en situation de facteurs pouvant influencer l'indépendance professionnelle avec les décisions civiles ou disciplinaires qui ont été prises à la suite des infractions.

Conférenciers



Julie Boudreau, H.D., syndique, OHDQ

Mme Julie Boudreau est syndique à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec depuis septembre 2017. Elle cumule près de 20 ans d'expérience en tant qu'hygiéniste dentaire en cabinet privé et ensuite à l'Ordre en tant que syndique adjointe de 2016 à 2017. Diplômée du Collège de Maisonneuve, Mme Boudreau a toujours été impliquée dans sa profession et à l'OHDQ. Membre du Conseil de discipline de 2013 à 2016, elle est maintenant impliquée au sein de comités de travail à l'OHDQ et au CIQ, notamment afin d'établir un guide de bonnes pratiques à l'attention des syndic et syndic adjoints. En plus de ses fonctions à l'Ordre, Mme Boudreau étudie pour l'obtention d'un certificat en droit à l'Université Laval.



Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire, OHDQ

M. Jacques Gauthier est le directeur général et secrétaire à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec depuis juin 2017. Il cumule près de 20 ans d'expérience dans le domaine de la réglementation professionnelle, ayant occupé diverses fonctions à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pendant 15 ans avant son arrivée à l'OHDQ. M. Gauthier détient un baccalauréat en ergothérapie de l'Université de Montréal, une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique et un certificat en gouvernance de sociétés donné conjointement par le Collège des administrateurs de sociétés et l'Université Laval. En plus de ses fonctions à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, il occupe la fonction de vice-président de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada et il est le président de la Commission d'appel du Conseil de presse du Québec.



M^e Érik Morissette, avocat, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r. l.

Érik Morissette agit comme conseiller juridique et procureur auprès de plusieurs ordres professionnels, institutions, associations et corporations sans but lucratif dont des corporations religieuses. Il les conseille et les représente sur tous les aspects inhérents à ce type d'organisme.

Il donne couramment des cours de formation en droit professionnel portant notamment sur le Code des professions et les règlements encadrant l'exercice d'une profession, dont la déontologie.

[Vous inscrire](#)